

Assemblée générale de l'ADAF

Entretien des retenues

L'assemblée générale de l'ADAF s'est tenue le mercredi 19 juin 2019 sous la présidence de Pascal Leboucher.

Dans un premier temps, l'approbation de la gestion du Conseil Syndical (compte de gestion, résultats de l'exercice 2018, budget primitif 2019) a été votée à l'unanimité.

Les intervenants ont permis de préciser les démarches administratives préalables au désenvasement des retenues et les solutions techniques.

MM. Barriou et Poincheval de la DDT du Gers ont rappelé les objectifs de ces démarches afin de garantir la préservation des milieux.

Un formulaire permet de réaliser la demande pour l'éva-



cuation des limons des retenues, leur traitement ou stockage.

Ce type d'intervention doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la DDT.

Réaliser un curage de la retenue :

M. Eric Fraysse de la société Nemeau propose une technique de curage des retenues, sans être

obligé de vider le lac.

Cette technique permet de réduire le coût de l'intervention et limiter l'impact sur l'environnement.

Afin de déterminer le niveau d'envasement et le volume de limons à retirer, la société SOPHYE réalise une cartographie de la retenue.

Cette cartographie permet de localiser précisément la zone d'intervention

pour le curage.

L'ADAF envisage d'organiser, en fin d'année, une démonstration de curage de retenue.

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez prendre contact avec la Chambre d'agriculture du Gers, pôle gestion de l'eau au 05.62.61.77.13.